

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC, TENUE EN MODE VIRTUEL LE SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

---

Sont présent(e)s : Katia Kadri, T.M. Présidente du conseil d'administration  
Caroline Scherer Directrice générale et secrétaire  
Bruno Houde, T.M. Vice-président et membre du Comité d'audit

Invitée : Audrey Daoust, CPA auditrice, de la Firme Malette Inc.

Président d'assemblée : Jean-François Thuot, consultant en stratégie auprès d'associations et d'ordres professionnels et formateur en gouvernance.

---

### 1.0 CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La nouvelle présidente, Katia Kadri, T.M., élue par le conseil d'administration en juin 2024, souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur participation à l'assemblée générale annuelle de l'OPTMQ, tenue en mode virtuel via Microsoft Teams.

Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à 10 h 00. La présidente mentionne que pour une troisième année, l'OPTMQ a confié le déroulement de l'AGA virtuelle à un président d'assemblée et présente Monsieur Jean-François Thuot, consultant en stratégie auprès d'associations et d'ordres professionnels et formateur en gouvernance. Il a également été directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de 2007 à 2017.

Monsieur Thuot souhaite la bienvenue et prévient qu'à titre de président d'assemblée, il peut se référer aux éléments prescrits par le *Code des professions du Québec*, au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et de façon supplétive, advenant un problème particulier à résoudre, sur le *Guide de procédure des assemblées délibérantes* de l'Université de Montréal.

À la demande du président d'assemblée, les personnes présentes acceptent la présence des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ainsi que des employés de l'Ordre. Ces personnes n'ont pas le droit de vote.

#### 1.1 PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Lorsque le point à l'ordre du jour nécessite un vote, la proposition sera affichée à l'écran. Il sera demandé qu'un membre soutienne la proposition et qu'un autre membre seconde la proposition, en levant la main virtuelle dans les deux cas. Par la suite, le vote sera demandé. Le lien pour voter se trouvera dans l'onglet « conversation » ou « clavardage » de la barre d'outils de Teams. Le vote se fait à la majorité + 1.

### 2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ».

Proposé par : Véronique Blanchet, T.M. Appuyé par : Marie-Lou Janvier, T.M.

*Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

### 3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2023

Le président d'assemblée présume que les membres ont fait la lecture du procès-verbal de l'AGA tenue le 3 novembre 2023.

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 novembre 2023 ».

Proposé par: Isabelle Fortin, T.M. Appuyé par : Stéphane Lemire, T.M.

Le président d'assemblée indique qu'il n'y a aucune question des membres.

Monsieur Stéphane Lemire, T.M., demande le vote.

*Après le dépouillement des votes, il est majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 novembre 2023.*

### 4.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente, Katia Kadri, T.M., fait rapport des activités et des réalisations de l'Ordre. Elle invite les membres à consulter le bilan opérationnel, déposé sur le site Internet.

#### 1. Enjeux et positions de l'Ordre

La mission première de l'OPTMQ est la protection du public. L'Ordre se positionne en fonction des attentes du public envers le travail des technologistes médicaux, en assurant des résultats fiables, l'absence de reprise d'intervention, un service sécuritaire et des délais raisonnables.

Former les techniciens de classe B (titre d'emploi 3224) du RSSS

- Acquisition des compétences uniformes pour devenir des assistant(e)s techniques de laboratoire (titre d'emploi 3205) fiables pour les technologistes médicaux, par le biais d'une AEC en Assistance en laboratoire médical.

Accompagner les techniciens diplômés à l'étranger

- Par le biais d'une formation adaptée aux techniques d'analyses biomédicales québécoises (AEC Intégration à la profession de technologiste médical).
  - Cégep de Rosemont : 1<sup>ère</sup> cohorte ayant débuté le 6 novembre 2023 et la 2<sup>e</sup> cohorte ayant débuté le 11 novembre 2024.
  - Cégep de Ste-Foy : cohorte qui débutera le 17 février 2025.

Iniquité dans les laboratoires :

- L'Ordre déplore la dualité des titres entre membres et non-membres, qui entraîne un traitement inégal malgré des fonctions similaires.

Modernisation de la profession :

- Dépôt d'un mémoire (mai 2023) demandant une révision des activités réservées.
- Proposition de 10 nouvelles activités couvrant les phases du préanalytique, analytique et postanalytique.
- Revendication d'un titre unique de technologiste médical pour assurer l'équité, la reconnaissance et la protection du public.

Encadrement uniforme :

- L'Ordre souhaite que tous les professionnels de laboratoire soient soumis aux mêmes obligations déontologiques, de formation continue et d'inspection.

Réorganisation des laboratoires OPTILAB :

- L'Ordre souhaiterait avoir des données statistiques sur la perte d'échantillons, la perte d'échantillons uniques ou de glacière durant le transport, les coûts associés aux transports d'échantillon, sur la perte de l'intégrité de l'échantillon (délai de conservation, la stabilisation, la conservation), la perte d'expertise liée à la décentralisation, etc.

- L'Ordre demande qu'un bilan soit réalisé pour évaluer si les cibles de performance et les indicateurs de qualité ont été atteints avec le déploiement au regard de critères et indicateurs définis au début du projet OPTILAB.

Valorisation de la profession :

- Lancement en janvier 2024 de la campagne "Opération Labo" sur les réseaux sociaux.
- Objectif : faire connaître la profession et stimuler les inscriptions en TAB – résultats prometteurs déjà visibles.

## 2. Tournée de la présidente

L'Ordre a officiellement lancé la « Tournée de la présidente » pour :

- Rencontrer les membres sur le terrain et échanger sur les enjeux du milieu;
- Informer sur l'avancement des dossiers en cours.

Les commentaires recueillis :

- Serviront à orienter les stratégies de l'Ordre et alimenteront un rapport destiné aux partenaires et au gouvernement.

Rencontres virtuelles prévues pour les régions éloignées ou le personnel de soir/nuit.

- Les dates des visites seront communiquées progressivement.

## 3. Formation obligatoire en déontologie

Concernant la formation obligatoire en déontologie, la présidente réitère les questions et réponses publiées sur le site Internet avant l'AGA. Celles-ci seront transmises à tous les membres après l'AGA afin de transmettre une information juste et pallier la désinformation circulant sur les réseaux sociaux.

La présidente rappelle que le conseil d'administration s'est récemment réuni en séance extraordinaire pour répondre aux préoccupations des membres. À l'unanimité, les membres auront jusqu'au 31 mars 2027 pour la compléter, soit la fin de la prochaine période de référence (1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027).

Les membres ont posé des questions à la présidente en lien avec son bilan, et elle a répondu à chacune d'entre elles dans le délai imparti.

## 5.0 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Le président d'assemblée invite les auditeurs indépendants à se joindre à l'AGA.

Madame Audrey Daoust, CPA auditrice, de la firme Malette Inc., présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers audités de l'exercice clos le 31 mars 2024, lesquels ont déjà été analysés et adoptés par le conseil d'administration le 21 septembre 2024.

Le président d'assemblée indique qu'il n'y a aucune question des membres. Mme Daoust est remerciée et quitte l'AGA.

## 6.0 NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR L'EXERCICE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil d'administration sont satisfaits des services rendus par les auditeurs de la firme Mallette Inc. et recommandent à l'assemblée de renouveler le mandat de l'auditeur externe.

«Il est proposé de nommer la firme Mallette Inc. comme auditeur externe indépendant chargé d'auditer les livres comptables de l'OPTMQ pour l'année financière 2024-2025 ».

Proposé par: Mickaël Bernard, T.M. Appuyé par : Noémi Paquette, T.M.

*Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu de nommer la firme Mallette Inc. comme auditeur externe indépendant chargé d'auditer les livres comptables de l'OPTMQ pour l'année financière 2024-2025.*

## 7.0 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2024

Le président d'assemblée invite Me Caroline Scherer, directrice générale et secrétaire de l'Ordre à se joindre à l'AGA. Elle informe les membres des résultats des élections par vote électronique aux postes d'administrateurs au conseil d'administration de l'Ordre dont le dépouillement a eu lieu le 6 juin 2024.

La période de mise en candidature s'est échelonnée du 8 avril au 8 mai 2024.

N'ayant pas eu d'opposition, les candidat(e)s suivant(e)s ont été élu(e)s par acclamation :

Région électorale II	Isabelle Fortin, T.M. Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)
Région électorale VII	Katia Kadri, T.M. Montérégie (16)
Région électorale X	Nathalie Laflamme, T.M. Abitibi-Témiscamingue (08) - Nord-du-Québec (10)

Aucune candidature n'a été reçue pour la région électorale IV Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17).

Pour la Région électorale de Montréal (06), deux (2) postes étaient à pourvoir. Trois membres ont soumis leur candidature, soit Loan Luu, T.M., Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. et Marie-Reine Kouzaïli, T.M. Au terme d'un scrutin qui se sera déroulé du 3 juin, 9h au 6 juin, 16h où les électeurs de la Région électorale de Montréal (06) ont été invités à voter sur une plateforme en ligne (Simple Sondage), les candidates élues sont :

Région électorale Montréal VI (06)	Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. Marie-Reine Kouzaïli, T.M.
------------------------------------	--

À la suite des élections, pour pourvoir le poste vacant de la Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17), et en vertu de l'article 77 du Code des professions, l'Ordre a procédé à un appel de candidatures parmi les membres. Plusieurs bulletins de candidature ont été reçus. Lors du CA du 21 septembre 2024, les administrateurs ont procédé par vote secret à l'élection et Monsieur Stéphane Lemire, T.M., a été nommé membre du conseil d'administration.

À la suite de la démission de l'administratrice de la région de Québec et conformément à l'article 79 du Code des professions, un appel de candidatures a été fait dans la région de Québec. Lors du CA du 21 septembre 2024, le conseil d'administration a nommé Monsieur Sylvain Picard, F.T.M., comme administrateur.

## 8.0 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Le président d'assemblée invite la présidente de l'Ordre à présenter aux membres de l'AGA les membres du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour 2024-2025.

Katia Kadri, T.M., présidente	Bruno Houde, T.M., vice-président
Maxime Daoust, T.M., trésorier	Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
Isabelle Fortin, T.M.	Marie-Reine Kouzaïli, T.M.
Nathalie Laflamme, T.M.	Stéphane Lemire, T.M.
Doris Masson, T.M.	Linda Parenteau, T.M.
Sylvain Picard, F.T.M.	

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public :

Pierre Brazé	Brigitte Carrière, B.A.A., M.B.A., CRHA
Philippe Lévesque-Groleau, CRHA	Gervais Morissette, MAP

## 9.0 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – CONSULTATION DE LA COTISATION ANNUELLE DU 8 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2024

Le président d'assemblée invite la directrice générale et secrétaire de l'Ordre à présenter les résultats de la consultation des membres.

Les documents pertinents concernant la cotisation annuelle, les prévisions budgétaires et la rémunération des administrateurs élus ont été déposés sur le site Internet de l'OPTMQ le 8 octobre 2024 et les membres avaient jusqu'au 8 novembre 2024 inclusivement pour faire part de leurs commentaires. Un rappel aux membres a été fait par courriel les 10 octobre et 7 novembre 2024.

Durant la période de consultation, l'Ordre a reçu 5 commentaires.

Leurs préoccupations se divisent en 12 catégories :

1. L'inflation et les difficultés financières que celle-ci a pu entraîner
2. Conditions salariales et de travail des TM
3. Dualité des titres d'emploi dans les laboratoires
4. Peu d'activités réservées aux technologistes médicaux
5. Personnel dans les laboratoires qui n'ont pas de formation en technologie d'analyses biomédicales
6. Une adhésion obligatoire à l'Ordre
7. Diminution du nombre de membres ne devrait pas influencer la hausse de la cotisation
8. Peu de services offerts aux membres, méconnaissance des activités d'opérations de l'Ordre
9. Pénurie de main-d'oeuvre
10. OPTILAB et sa réorganisation
11. Formation continue : améliorer l'offre de formation gratuite et la diversité des formations
12. Inspection professionnelle – Irritation au niveau de la longueur du QAE

Une communication a été envoyée aux membres afin de répondre à l'ensemble de ces préoccupations. Elle a également été déposée sur le site Internet, à « Nouvelles », sous le titre « Assemblée générale annuelle (AGA) 2024 ».

## 10.0 NOUVELLE CONSULTATION DES MEMBRES PRÉSENTS À L'AGA SUR LA COTISATION ANNUELLE 2025-2026

Le président d'assemblée invite le vice-président et membre du Comité d'audit, M. Bruno Houde, T.M. à présenter la situation financière de l'Ordre.

Le Comité d'audit est un comité du conseil d'administration responsable de veiller à identifier les risques financiers et non financiers de l'Ordre, de les analyser et de proposer des actions de mitigation relatives aux risques, de même que de formuler ses recommandations au CA.

Le Comité d'audit a tenu une rencontre le 9 septembre 2024, afin d'analyser les besoins financiers de l'Ordre et pour ensuite fixer le montant de la cotisation annuelle 2025-2026.

L'évaluation du montant de la cotisation annuelle repose sur plusieurs hypothèses budgétaires formulées, en tenant compte de plusieurs facteurs. L'état de la réserve de l'Ordre est également un élément considérant. Les principes de saine gestion financière recommandent d'avoir en réserve entre 4 et 6 mois de dépenses d'opération. Depuis 2021-2022, le ratio est inférieur à 4. Il est donc du devoir de l'Ordre de ramener la réserve à un minimum de 4.

En 2024-2025, malgré une gestion rigoureuse des finances, l'Ordre a dû adopter un budget déficitaire. Pour 2025-2026, afin de ne pas présenter un budget déficitaire et pour respecter l'annonce faite l'année dernière de rejoindre, sur une période de 3 ans, la cotisation la plus basse parmi les ordres comparables à l'OPTMQ et d'augmenter la cotisation annuelle de 40 \$ par année, des compressions budgétaires sont mises en place.

Par conséquent, « Le Conseil d'administration propose une augmentation de 40 \$ de la cotisation pour l'année financière 2025-2026 et de ne pas augmenter la rémunération de la présidente ni la rémunération des administrateurs élus. »

Le président d'assemblée invite les membres à émettre leurs commentaires sur la cotisation annuelle, laquelle sera fixée par le conseil d'administration lors de sa réunion le 7 décembre 2024. Il rappelle que le 8 octobre dernier, les documents pertinents concernant les prévisions budgétaires, la cotisation annuelle et la rémunération des administrateurs élus ont été déposés sur le site Internet de l'Ordre.

Conformément au *Code des professions* qui requiert que l'Ordre consulte à nouveau les membres lors de l'AGA relativement à la fixation de la cotisation annuelle 2025-2026 et de la rémunération de la présidence de même que des administrateurs élus.

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- La cotisation 2024-2025 était de 406,55 \$;
- La cotisation des membres doit être augmentée pour permettre à l'OPTMQ de couvrir l'ensemble des devoirs et obligations en plus d'assurer la croissance annuelle des dépenses d'opération.

Par conséquent, le Conseil d'administration propose une augmentation de 40 \$ pour l'année financière 2025-2026. La cotisation annuelle passera donc de 406,55 \$ à 446,55 \$ soit :

Membre « Actif »	Cotisation annuelle à 446,55 \$
Membre « Nouveau diplômé année 1 »	Cotisation annuelle à 290,26 \$
Membre « Nouveau diplômé année 2 »	Cotisation annuelle à 357,24 \$
Membre « Inactif »	Cotisation annuelle à 156,29 \$
Membre « Hors Québec »	Cotisation annuelle à 156,29 \$
Membre « Retraité »	Cotisation annuelle à 111,64 \$

La directrice générale et secrétaire ainsi que la présidente répondent à quelques questions. Le président d'assemblée invite les membres à continuer de transmettre leurs commentaires et leurs questions. L'Ordre y répondra en rédigeant une foire aux questions (FAQ) qui sera mise en ligne sur son site Internet au cours des prochains jours.

## 11.0 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Pour la présentation des deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus, le président d'assemblée cède la parole au vice-président de l'Ordre, M. Bruno Houde, T.M.

### 11.1 Adoption de la rémunération de la présidence

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- La présidente occupe un poste à temps partiel depuis le 15 juin 2024 ;
- La présidente est aussi une administratrice de l'Ordre.
- Responsabilités de la présidente de l'Ordre :
  - Exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du conseil d'administration;
  - Veille, auprès de la direction générale de l'Ordre, à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration;
  - Requiert l'information qu'elle juge pertinente pour tenir le conseil d'administration informé de tout autre sujet portant sur la poursuite de la mission de l'Ordre;
  - Assume les autres fonctions que lui confie le conseil;
  - Est le lien entre l'Ordre et les membres de la profession;
  - Représente l'Ordre à l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec et auprès de la présidence de l'Office des professions du Québec;
  - Représente l'Ordre auprès des autorités politiques et gouvernementales, notamment auprès de la ou du ministre responsable de l'application du Code des professions;
  - Représente l'Ordre auprès des autorités québécoises concernées par l'élaboration et la révision des programmes d'études donnant ouverture au permis;

- Agit à titre de représentante de l'Ordre auprès d'organismes nationaux et internationaux.
- Responsabilités de la présidente du conseil d'administration :
  - Gérer le conseil et collaborer avec la directrice générale pour établir l'ordre du jour des réunions;
  - S'assurer que les administrateur(-trice)s disposent de toutes les informations nécessaires pour forger une opinion sur les sujets abordés et les décisions à prendre;
  - Présider les réunions du conseil d'administration, encourager les administrateur(-trice)s à exprimer leur opinion et à débattre des propositions présentées;
  - Garantir que les administrateur(-trice)s agissent dans l'intérêt de l'Ordre, en mettant de côté les intérêts régionaux ou sectoriels individuels;
  - Créer un climat de confiance et de solidarité au sein du conseil d'administration;
  - Veiller à l'application des principes de gouvernance, des règles d'éthique et de déontologie, se comporter de façon exemplaire;
  - Assurer l'efficacité et l'efficience du conseil tout en favorisant la cohésion au sein de celui-ci;
  - Représenter l'Ordre dans ses relations avec les instances gouvernementales, les acteurs institutionnels, le milieu interprofessionnel et les partenaires;
  - Collaborer avec le comité de la gouvernance pour assurer la qualité et la continuité du conseil;
  - Évaluer la performance du conseil, de ses comités et des administrateur(-trice)s;
  - Certifier que les compétences et les aptitudes des administrateur(-trice)s contribuent à l'amélioration du conseil;
  - Examiner la gestion des dossiers, les processus décisionnels et le soutien offert aux administrateur(-trice)s, afin d'accroître l'efficacité du conseil;
  - Veiller à ce que le conseil d'administration remplisse pleinement ses responsabilités à l'égard de l'approbation des orientations stratégiques, de gestion de la performance et des risques, ainsi que de la surveillance efficace de la direction;
  - Faire respecter auprès des administrateur(-trice)s la limitation de leur intervention dans la gestion opérationnelle de l'Ordre, qui relève de la responsabilité de la direction générale.
- La rémunération de la présidence est basée sur un salaire à taux unique de 80 675 \$, pour une charge de travail équivalente à 60 % du salaire à taux unique :

Pour une 3<sup>e</sup> année consécutive, en ce qui concerne la rémunération de la présidence, le conseil d'administration soumet la proposition suivante :

« Il est proposé de ne pas augmenter, pour l'année financière 2025-2026, la rémunération de la personne titulaire de la présidence et donc de conserver le statu quo comme suit :

	Rémunération du titulaire à la présidence – Taux unique	Présidente à temps partiel 60 % de la charge
2025-2026	80 675 \$	48 405 \$

Proposé par: Stéphanie Tchadej, T.M. Appuyé par : Isabelle Fortin, T.M.

*Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu de ne pas augmenter la rémunération de la personne titulaire de la présidence pour l'année financière 2025-2026 et de conserver le statu quo. C'est donc dire que pour l'année 2025-2026, la rémunération de la présidence sera 60 % de 80 675 \$, soit 48 405\$.*

#### 11.2 Adoption de la rémunération des administrateur(-trice)s élu(e)s

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- Le montant du jeton de présence doit susciter l'intérêt des membres pour s'impliquer aux dossiers de l'Ordre ;
- L'administrateur(-trice) élu(e) reçoit, pour chaque réunion, formation ou évènement officiel qui est lié à l'exercice de ses fonctions pour lequel il ou elle participe et qui est requis par l'Ordre, une rémunération sous forme d'un jeton de présence au montant établi par le Conseil d'administration et approuvé par la majorité des membres réunis en assemblée générale annuelle ;

- Le jeton de présence consiste à une rétribution qui vise à compenser l'investissement en temps de l'administrateur(-trice) dans son rôle au sein du Conseil d'administration ;
- La valeur du jeton de présence varie selon la nature et la durée de l'activité (réunion, formation, représentation, etc.) ;
- Lorsque l'administrateur(-trice) est inscrit à l'horaire par son employeur pour travailler alors qu'il ou elle doit assumer son mandat d'administrateur(-trice) de l'Ordre, l'Ordre rembourse à l'employeur du membre le salaire de ce membre lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour ce faire. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.
- Le montant du jeton de présence pour l'année 2024-2025, soit 244 \$. La valeur des jetons de présence était :
  - Réunion inférieure à 3h30 : 122 \$
  - Réunion supérieure à 3h30 : 244 \$

Pour une 3<sup>e</sup> année consécutive, en ce qui concerne la rémunération des administrateurs et administratrices élus, le conseil d'administration soumet la proposition suivante :

« Il est proposé de ne pas augmenter, pour l'année financière 2025-2026, la rémunération des administrateurs et administratrices élus et de conserver le statu quo.

Proposé par: Véronique Blanchet, T.M. Appuyé par : Dominic Gingras, T.M.

*Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu de maintenir le statu quo concernant la rémunération des administrateurs et administratrices, soit :*

- a. Réunion inférieure à 3h30 : 122 \$
- b. Réunion supérieure à 3h30 : 244 \$

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la levée de l'AGA du 16 novembre 2024 à 12 h 06.

---

Secrétaire

Confirmé à l'AGA du 8 novembre 2025

---

Présidente